



Coop de France Bétail et Viande
43, rue Sedaine
75338 Paris Cedex 11

FNP

Fédération Nationale Porcine
11 rue de la Baume
75008 Paris

Le 30 juin 2010

Communiqué de Presse

Ce que la France accepte à Bruxelles, elle le refuse à ses éleveurs en France

A Bruxelles comme à Paris le dossier sur les installations classées et la réduction de la pollution fait l'actualité. La passion mise en France sur ce dossier est bien différente du pragmatisme des instances européennes.

Les seuils IPPC européens confirmés à Bruxelles mais en débat à Paris

Au niveau de l'Union Européenne, la refonte de la directive IPPC, relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution a connu la semaine dernière, dans **une indifférence totale**, une étape décisive pour son dénouement. Après trois années de discussion, aucun changement n'est apporté aux seuils d'autorisation pour les élevages en Europe. Ces seuils de 40.000 volailles, 750 truies et 2.000 porcs ont été confirmés par le trilogue* réuni **le 17 juin**. Par ailleurs, la Commission, dans la sagesse de son collègue (les 27 Commissaires), a **définitivement classé la semaine dernière le contentieux sur les Bassins Versants** qu'une association bretonne avait ouvert il y a 20 ans !

Au niveau français, face aux propositions d'amendements dans le cadre de la LMAP visant à mettre en adéquation les seuils ICPE (installations classées) avec les règles européennes IPPC et juridiquement solides, une partie de la classe politique française et l'ensemble des ONG sont entrées dans **une frénésie de communication lapidaire**, voire mensongère, sur un texte qui, pour rappel, ne vise rien d'autre que mettre en adéquation les règles françaises avec les règles européennes...

Seuil ICPE : une harmonisation favorable à l'environnement

Contrairement à ce que certains laissent croire, **l'harmonisation des seuils ICPE nationaux avec les seuils IPPC européens ne remet aucunement en cause les obligations environnementales que les éleveurs respectent. Les exigences de la directive nitrate en terme de protection de l'environnement sont identiques pour les installations soumises à déclaration comme pour celles soumises à autorisation.**

L'harmonisation des seuils vise à alléger le fardeau de procédures administratives lors de la création ou de la modernisation d'un élevage. Elle permettrait de **gagner en compétitivité**, de se séparer d'un parc de bâtiments vétustes au profit de bâtiments neufs, modernes et plus respectueux encore de l'environnement et s'inscrirait dans les ambitions d'excellence de la filière en matière sanitaire.

En aucun cas les amendements votés par la commission des affaires économiques ne faciliteront les implantations incontrôlées d'élevage. La polémique sur ce dossier administratif montre combien les élevages en général et les élevages porcins en particulier sont injustement stigmatisés dans notre pays.

Contact presse : Jean-Michel Serres, Président de la FNP - 06 08 30 84 57

** Le trilogue est composé, pour ce dossier spécifique, du Conseil des ministres européens de l'environnement, dont le ministre français, du Parlement Européen, dont les membres de sa Commission environnement chargée du dossier, dont son Président Allemand sa Vice-Présidente française, de la Commission et notamment les services de la DG Environnement.*